

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact pour le projet
d'augmentation de la capacité du lieu de dépôt définitif de sols
contaminés de Signaterre Environnement inc. à Mascouche**

Dossier 3211-33-004

Le 8 novembre 2019

**Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'augmentation de la capacité du lieu de dépôt définitif de sols contaminés de Signaterre Environnement inc. (Signaterre) à Mascouche est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle et tient compte de manière satisfaisante des observations et des enjeux soulevés lors de la consultation publique prévue à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information et de consultation publiques.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2016-10-07	Réception de l'avis de projet
2016-11-03	Délivrance de la directive
2017-11-14	Réception de l'étude d'impact (sans la modélisation de la dispersion atmosphérique)
2018-07-24	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2018-06-05	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2018-07-13	Réception de l'addenda no 1 et de la 1 ^{re} version de la modélisation de la dispersion atmosphérique)
2018-10-31	Transmission d'une deuxième série de questions et commentaires, dont les premières portent sur la modélisation de la dispersion atmosphérique
2018-11-27	Transmission d'une troisième série de questions et commentaires, portant uniquement sur l'intégration des changements climatiques
2019-02-28	Réception des réponses aux QC-2 et QC-3
2019-04-12	Transmission d'une quatrième série de questions et commentaires, portant uniquement sur la modélisation de la dispersion atmosphérique
2019-10-07	Réception des réponses aux QC-4

2. DESCRIPTION DU PROJET

Signaterre est propriétaire et exploitant d'un lieu d'enfouissement de sols fortement contaminés localisé à Mascouche. Ce lieu inclut également un centre de traitement de sols contaminés.

Signaterre souhaite exploiter la superficie résiduelle exploitable de son site afin de pouvoir enfouir environ quatre millions de tonnes métriques supplémentaires de sols fortement contaminés. À un rythme d'enfouissement estimé par l'initiateur à près de 150 000 tonnes métriques / année, les cellules additionnelles permettraient de prolonger les activités d'enfouissement pendant près de 26 ans. La préparation du site se fera par étape liée à la mise en place de sous-cellules. La préparation d'une sous-cellule commence pendant la dernière période d'exploitation de la sous-cellule précédente de façon à maintenir le site opérationnel en tout temps.

En parallèle avec le projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, Signaterre a déposé une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE à la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du MELCC pour la construction d'un nouveau centre de traitement de sols modernisé ayant une plus grande capacité de traitement que celui actuellement en exploitation. Signaterre prévoit effectuer du traitement biologique (biopiles munies d'un système de ventilation mécanique forcée) et un traitement par oxydation chimique. Les opérations du nouveau centre de traitement de sols contaminés sur le site de Signaterre seront prises en compte dans l'évaluation de l'acceptabilité environnementale du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de sols fortement contaminés.

Dans son étude d'impact, l'initiateur estime que l'ensemble des coûts du projet sont de 48 millions de dollars.

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Lanaudière;
- la Direction de l'analyse et de l'expertise;
- la Direction des avis et des expertises;
- la Direction des dossiers horizontaux et des études économiques;
- la Direction de l'expertise en biodiversité;
- la Direction de l'eau potable et des eaux souterraines;
- la Direction des eaux usées;
- la Direction de l'expertise climatique;
- la Direction des politiques climatiques;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction du programme de réduction des rejets industriels et des lieux contaminés;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le ministère de l'Économie et de l'Innovation;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants, disponibles sur le Registre des évaluations environnementales :

http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-33-004

- [PR3 - SIGNATERRE ENVIRONNEMENT. Étude d'impact sur l'environnement, octobre 2017, 230 pages;](#)
- [PR5.2 - SIGNATERRE ENVIRONNEMENT INC. Addenda - Réponses aux questions et commentaires du 5 juin 2018, juin 2018, 304 pages;](#)
- [PR5.3 - SIGNATERRE ENVIRONNEMENT INC. Addenda 2 : Complément réponses aux questions et commentaires, juillet 2018, 141 pages;](#)
- [PR5.6 - SIGNATERRE ENVIRONNEMENT INC. Réponses aux questions et commentaires - Deuxième série et troisième série, février 2019, 266 pages.](#)
- [PR5.8 - SIGNATERRE ENVIRONNEMENT INC. Réponses aux questions et commentaires - Quatrième série, septembre 2019, 160 pages.](#)

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée de novembre 2016.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information et de consultation publiques.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques prévue à l'article 31.3.5 de la loi.



Charles-Olivier Laporte, biologiste, M. Sc. Eau

Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels

